

CANADA.

QUÉBEC, 13 FÉVRIER 1869.

On lit la dépêche suivante dans la Chronique de ce matin :

Ottawa, 11 février 1869. Le partage des terres pour le chemin de fer interocéanique a été réglé hier par les commissaires, et approuvé par le Conseil. Tous les contrats respectables ont été acceptés, et les contrats 1, 2 et 4 ont été donnés à une association bien connue à la Pointe Lévis, et trois à une maison respectable dans l'ouest. L'offre la plus basse pour le n. 1 a été rejetée, parce qu'elle n'aurait aucune bonne garantie. L'offre la plus basse pour le n. 3 a été retirée, et le contrat a été donné au plus bas soumissionnaire suivant.

Les numéros 3 et 4 ont été donnés aux plus bas soumissionnaires. 247 soumissions ont été reçues de toutes les parties du pays, et parcourant tous les degrés de prix, depuis \$10,000 jusqu'à \$50,000 par mille. La moyenne des contrats sera moindre que \$12,000 par mille et au-dessous de la moitié des évaluations des ingénieurs.

On dit que des contrats ont été donnés seulement sur leurs mérites et décriés promptement. Tous les détails, y compris les noms des commissaires et les prix des soumissions seront publiés en même temps au compté. L'établissement du chemin interocéanique par les entrepreneurs a excité le plus vif intérêt. Il y a 130 entrepreneurs qui ont fait des offres, mais ces offres ne sont élevées à 250, plusieurs ayant fait des offres pour toutes les quatre sections.

Quelques-unes de ces offres ont été regardées, comme trop basses, et il paraît y avoir eu quelque malentendu sérieux sur le mode de calculer le montant total par mille, ainsi que le prix par verge. On dit que quelques-unes des soumissions demandant par mille moins d'un tiers de ce qu'elles seraient dû demander, avec, en outre, une échelle de prix par verge.

On dit de plus, à tard ou à raison qu'il ignore, que l'intention de ces derniers soumissionnaires était de faire de la cédule des prix par verge la base du paiement, en sorte que le prix par mille serait de trois fois le prix demandé dans la soumission. En même temps, les associations pour lesquelles les commissaires se sont déterminés dans leur rapport au gouvernement devant être, dit-on, responsables, et le rapport est corréct. George et James Worthington, de Toronto, pour les numéros un, deux et quatre au taux par mille respectivement de \$9,485, \$14,300 et \$11,000; et le n. 3 à MM. Gray et Elliot, pour \$12,000.

Mais en réalité on n'en est encore venu à aucune décision, la motion devant être soumise au Conseil du Privé, et le taux par mille doit être examiné par les ingénieurs. Les excavations, par exemple, ont paru, être calculées par la plupart des entrepreneurs pour une largeur de 22 pieds, pendant que les ingénieurs les ont calculées à 30 pieds, une différence très notable, qui créera beaucoup de difficulté après que l'ouvrage aura été poursuivi sur une certaine longueur, et quand on aura constaté que tout l'argent par mille aura été dépensé avant que l'ouvrage à tant par verge aura été complété.

Le personnel des ingénieurs nommés se compose comme suit : Pour le district de Saint-Laurent, M. Hazlewood; et les assistants sont M. L. Leonard, G. Bell, McDonnell, et Colin Carman. No. 2, MM. W. H. E. Napier, Thos. B. ynolds, jr., et W. Murdoch. Pour le district de Rivestouche, Mares Smith. No. 3, Assistants : MM. H. F. McLeod, R. C. Harris et H. Dunan. District de la Nouvelle-Ross, W. H. Tremaine. Assistants au n. 4, MM. Rob. Stanley, J. Roger Smith et K. H. Keating.

Nous craignons bien qu'il en soit de ces contrats comme de ceux des prisons et des cours de justice du Bas-Canada, que les entrepreneurs prirent à des prix ruineux et qu'ils durent abandonner peu de temps après complètement ruinés, forçant le gouvernement à avoir recours à de nouveaux contrats et lui faisant, en définitive, payer l'ouvrage un tiers au moins de plus qu'il ne devrait légitimement coûter.

Qu'il soit bien entendu que nous n'entendons nullement par là déprécier le mérite des soumissionnaires heureux; mais si leurs prix sont, comme on l'affirme, à peu près de moitié inférieurs aux évaluations de l'ingénieur du gouvernement, il est évident qu'ils se ruineront, quelles que soient leurs ressources, ou que, comme dans certains contrats, la phraseologie les sauvera au détriment du public et des autres soumissionnaires.

La dépêche elle-même suggère des difficultés puisque la cédule des prix se trouverait être hors de toute proportion avec le tant par mille, puisque leurs calculs auraient été faits sur une largeur d'excavation de vingt-deux pieds tandis que la largeur voulue, celle réglée par les ingénieurs, serait de trente pieds.

Nous remarquons dans notre province de Québec une tendance de plus en plus accentuée vers les entreprises de toute sorte. Ce n'est pas nous qui voudrions décourager ce mouvement vers le progrès ou l'enrayer à son début. Rien ne nous séduit autant que l'initiative individuelle, que toute démarche dans le sens du progrès. Malheureusement, à côté de ce goût pour les entreprises, se développe un sentiment que nous devons combattre parce qu'il peut étouffer dans son germe la bonne plante et devenir préjudiciable aux intérêts du pays.

Soit ambition mal contenue ou manque de réflexion, certains hommes ne se mettent pas assez en garde contre l'extravagance, ne calculent rien et sont prêts à se lancer à l'aventure sur l'océan fertile en naufrage—de la spéculation. Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'ils veulent engager le gouvernement dans cette voie dangereuse et le faire glisser sur une pente qu'il ne pourrait remonter. De toutes parts, on l'entraîne pour lui demander le partage des terres publiques, il se forme partout des compagnies qui veulent obtenir des concessions de terres et dont les exigences ne sont pas en rapports avec les ressources du pays.

Posant en principe que, lorsque l'on demande quelque chose au gouvernement, on ne saurait jamais trop demander, chaque compagnie expose ses prétentions et énumère les bienfaits dont elle doit doter le pays. D'ailleurs, à les entendre, le gouvernement aurait bien tort de faire la sourde oreille, car ces concessions de terre sont toutes à son avantage et il sera payé au centuple plus tard des sacrifices qu'il s'impose aujourd'hui. Pour étayer leurs prétentions, l'on nous convie à regarder ce qui se passe chez nos voisins, et l'on donne comme une des causes de prospérité la liberté du gouvernement à l'égard des compagnies de chemin de fer.

Nous ne ferons pas remarquer combien sont nombreuses les autres causes de prospérité chez nos voisins; la remarque serait superflue. Il sera bien plus utile de placer en regard de ces raisonnements spécieux l'opinion de quelques journaux américains sur la conduite du gouvernement.

La Tribune de Chicago déplore la prodigalité qui a donné près de 200 millions d'acres de terre. Cette feuille impute à ces concessions une foule d'abus; c'est ainsi qu'ils ont rendu inutile la Homestead law et ouvert la porte au pillage. Ces terres dont le gouvernement gratifie certaines compagnies sont ensuite cédées à des particuliers moyennant des prix énormes.

Selon la même feuille, les demandes pleuvent de tous côtés et si le gouvernement cède à la pression exercée sur lui, il devra faire le sacrifice d'un quart des terres des États-Unis, y compris les terres incultes, les montagnes et les glaces d'Alaska. On porte à 186 millions d'acres les concessions des terres et les demandes forment le chiffre de 300 millions d'acres.

La Tribune parle du chemin de fer du Pacifique et est d'avis que jamais le gouvernement ne trouvera une compensation dans le succès de cette entreprise à ses sacrifices. Le Herald de New-York nous fait connaître, d'un autre côté, quelle somme ronde cette compagnie du Pacifique a émise sur son budget. Lisez plutôt :

« L'exposé de la dette publique indique un accroissement continu dans le chiffre de nos obligations nationales. Depuis novembre 1867, cet accroissement a été de 65 millions. Sur cette somme, 52 millions sont imputables à la construction du chemin de fer du Pacifique; il reste donc 13 millions d'extravagance administrative. C'est trop, surtout si l'on songe qu'avec une sage économie notre dette aurait diminué dans une proportion notable. »

L'on aurait tort de conclure encore une fois, de nos paroles que nous sommes l'ennemi déclaré de toute entreprise. Non, tel n'est pas notre pensée, mais nous voyons les ambitions surgir partout; il faut les comprimer avant qu'elles débordent et les renfermer dans de justes limites. Nous voulons mettre sous les yeux du public des faits incontestables pour l'aider à se guider et prévenir des embarras qui mettraient le gouvernement et le pays dans une position difficile.

« Les Américains, dit M. Assaigne, ne sont pas tant à genoux qu'on le dit devant le Dieu Dollar, puisqu'on en a de quatre autres ils ont jeté, sous forme de papier-monnaie, par milliards de copies dans la circulation, afin de sauver leur incertitude nationale... »

« Faut-il vivre en bonne ou en mauvaise intelligence avec le tout puissant dollar? Telle est la question que l'on se pose, surtout après le dernier discours du général Grant, qui a fait pressentir quel serait l'avenir financier des États-Unis... »

« Les bonds sont la représentation en papier d'État du nombre de dollars en or que le gouvernement américain s'engage à payer aux détenteurs de ces bonds. Nous disons en or parce qu'une certaine partie de la dette des États-Unis est remboursable en papier. Mais en Europe, il n'y a que des bons dont le capital et l'intérêt doivent être soldés en or, d'après la loi qui a autorisé leur émission. Et parmi ces bons eux-mêmes, ceux qui sont le plus en circulation sur nos marchés européens, ce sont les six twenties, ou cinq vingt, qu'on désigne à la Bourse de Paris sous le nom générique de dollars, et avec la spécification de 1862, parce qu'ils sont remboursables à cette époque, à vingt ans de leur date d'émission. »

« On la Patrie, ou plutôt M. Assaigne a-t-il vu que les six twenties remboursables en 1882 soient payables en or, capital et intérêt? Nous copions ici le texte même de la formule suivant laquelle la dette est constituée, et qui est insérée au dos même des Actes-tentatives : « Les États-Unis d'Amérique doivent à... la somme de cent dollars, rachetables au gré des États-Unis après le 30ème jour d'avril 1867, et payable le premier jour mai 1882, avec intérêt à dater du 1er mai 1862 inclus à 6 pour cent par an, payable le 1er mai et de novembre de chaque année, sur la présentation des coupons émis-annuels. Cette date est autorisée par acte du Congrès approuvé le 25 février 1862. »

« Washington, 1er mai 1862. » Courrons rapidement à la fin; nous n'arrivons jamais trop tôt. «... Nous avons appris par le général Norton, chef d'une des grandes maisons de banques américaines et agent de M. McCulloch, que ce ministre envoyait à tous les banquiers un rapport mensuel sur la situation financière des États-Unis... »

« Si, en effet, M. McCulloch avait un rapport mensuel sur les finances européennes, ceux-ci ont dit, le mois dernier, trouver les chiffres suivants, que nous avons publiés lundi dernier : Dette publique au 1er février 1868..... \$2,527,315,373 Dette publique au 1er février 1869..... 2,556,205,658 Augmentation en un an..... \$ 28,910,285 Ajoutons qu'au 1er février 1867, le chiffre de la dette publique n'était que de \$2,243,347,748, c'est-à-dire de \$283,967,625 de moins qu'en 1868. »

« Et voilà comment s'opère l'amortissement de la dette publique aux États-Unis. » On lit dans la Minerve : « Une immense manifestation révolutionnaire a eu lieu contre le Nonce du Pape à Madrid. La population surexcitée par l'affaire de Bergos et par le refus de la cour romaine de reconnaître l'ambassadeur d'Espagne, s'est présentée devant le palais de la Nunciatura et a arraché et brûlé les armes pontificales. Le peuple s'est ensuite rendu devant l'hôtel du ministre d'Espagne, pour demander le renvoi immédiat du Nonce. Le sous-secrétaire a déclaré que le gouvernement avait supprimé les appointements du Nonce et lui avait retiré ses pouvoirs. »

Nous lisons dans une correspondance de Madrid : « Dès son arrivée à Madrid, le général Lerundi a eu une entrevue très-longue et très-animée avec le duc de la Torre et le maréchal Prim. »

« D'après ce que le général a dit aux maréchaux, l'insurrection de Cuba est loin d'être finie. Elle ne compte cependant que 3 à 4,000 hommes très-mal armés, mais la nature du terrain rend leur persécution presque impossible. Le général Lerundi laisse 35,000 volontaires organisés et armés presque tous espagnols et hommes de cœur, décidés à se battre jusqu'à la dernière extrémité pour soutenir la domination de la mère-patrie à laquelle est lié leur fortune personnelle. »

« Le blous des côtes est complet. Les insurgés ne peuvent donc recevoir aucun renfort. » Quant au gouvernement américain, loin de protéger les révolutionnaires, il fait droit à toutes les réclamations de l'Espagne et continue à empêcher la formation de tout corps de filibusters. »

« En définitive, la situation est grave suivant lui, mais pas désespérée. » Vendredi, 12 février. Présidence de Son Honneur le maire. Le greffier donne lecture de deux lettres, l'une de M. Campau, inspecteur des chemins, et l'autre de M. Boomer, assistant-trésorier de la cité, demandant une augmentation de salaire. Le premier demande que son salaire soit élevé à \$1000, et le second demande \$300 comme arrérages pour de prétendus services.

« Une pétition prie le Conseil de ne pas mettre à l'agenda, la perception des revenus des marchés de la ville. » Voici les appropriations que demandent les différents comités pour l'année fiscale : Comités des finances..... \$176,678 00 » des chemins..... 31,655 00 » de feu..... 12,608 00 » d'aqueduc..... 77,670 00 » des marchés..... 6,400 00 » supplémentaire au comité des marchés..... 11,500 00 » de la traverse..... 1,102 00 » de santé..... 1,000 00 Total..... \$318,613 00

M. le conseiller O'Hara propose d'abandonner l'éclairage des rues à l'huile de charbon, par contrat, à partir de 1er mai prochain. Cette motion est renvoyée au comité des marchés. M. Carberry et Gagnon sont nommés de nouveaux auditeurs des comptes.

PAR VOIE TÉLÉGRAPHIQUE. Londres, 11 février. M. Gladstone a prononcé un discours hier au soir à la salle de Falmouth et a dit qu'il avait l'intention de proposer sans délai et avec préférence dans la question de l'Église d'Irlande. M. Bright a condamné les dépenses extravagantes des années précédentes et a préché l'économie. Madrid, 11 février. Dix mille hommes de troupes doivent partir immédiatement pour Cuba. Madrid, 12 février. Les Cortes Constituentes ont été formellement convoquées hier par un discours de Président de ministère, le maréchal Serrano, qui a dit, entre autres choses, que la révolution était opérée sans effusion de sang et que les Cortes étaient appelées à un nouvel édifice social. Le gouvernement a la confiance que les Cortes seront à la hauteur de la circonstance et accompliront dignement la mission que leur est confiée. Il a attribué l'insurrection de Cuba aux fautes des gouvernements passés. Il a prédit que l'esclavage serait aboli sans précipitation et sans porter aucune grave atteinte à la propriété des Antilles.

(Actes officiels.) Milice de réserve. Ottawa, 6 février, 1869. Division régimentaire de Champlain.—Pour

être lieutenant-colonel, lieutenant-colonel Hilariou Legendre, du ci-devant 2e bataillon de milice inactive de Champlain; pour être majors, capitaine Augustin Massicotte, du ci-devant 1er bataillon de milice inactive de Champlain; capitaine Olivier Trudel, du ci-devant 2e bataillon de milice inactive de Champlain.

Division régimentaire de Chicoutimi; — Pour être lieutenant-colonel, lieutenant-colonel John Kane, du ci-devant 1er bataillon de milice inactive de Chicoutimi; pour être majors, majors Jean Gossy, du ci-devant 2e bataillon de milice inactive de Chicoutimi, et Caliste Hébert, Gossy.

Division régimentaire de Dorchester.—Division de compagnie n. 1, (paroisse de Sainte-Claire).—Pour être capitaine, capitaine Joseph Fournier, jr., du ci-devant 3e bataillon de milice sédentaire de Dorchester; pour être lieutenant, lieutenant François Gosselin, du ci-devant 3e bataillon de milice sédentaire de Dorchester; pour être enseigne, enseigne, Jean Baptiste Fortier, du ci-devant 3e bataillon de milice sédentaire de Dorchester.

Division de compagnie n. 2, (paroisse de Sainte-Anne).—Pour être capitaine, enseigne Jean Roy, du ci-devant 8e bataillon de milice sédentaire de Dorchester; pour être lieutenant, lieutenant Honoré Carrier, du ci-devant 8e bataillon de milice sédentaire de Dorchester; pour être enseigne, Pierre Fortier, gentilhomme.

Division de compagnie n. 3, (paroisse de Saint-Léonard).—Pour être capitaine, lieutenant Antoine Nadeau, du ci-devant 6e bataillon de milice sédentaire de Dorchester, pour être lieutenant, Hubert Bonneau, gentilhomme; pour être enseigne, Édouard Létourneau, gentilhomme.

Division de compagnie n. 4, (Paroisse de Sainte-Hénédic).—Pour être capitaine, capitaine Daniel Trachy, du ci-devant 6e bataillon de milice sédentaire de Dorchester; pour être lieutenant, Laurent Gagnon, fils, gentilhomme; pour être enseigne, Édouard Bédard, gentilhomme.

Division de compagnie n. 6, (Paroisse de Sainte-Marguerite).—Pour être capitaine, George Asselin, Gossy; pour être lieutenant, Pierre Bégin, gentilhomme; pour être enseigne, Joseph Gagnon, gentilhomme.

Division de compagnie n. 6, (Paroisse de Saint-Bernard).—Pour être capitaine, Ferdinand Moore Gossy; pour être lieutenant, Cyrien Garon, gentilhomme; pour être enseigne, Louis Grégoire, gentilhomme.

Division de compagnie n. 7, (paroisse de Saint-Mathieu de Frampton).—Pour être capitaine, enseigne Thomas Walsh, du ci-devant 3e bataillon de milice sédentaire de Dorchester; pour être lieutenant, lieutenant William Alex. Henderson, du ci-devant 3e bataillon de milice sédentaire de Dorchester; pour être enseigne, Ephrem Vermette, gentilhomme.

Division de compagnie n. 8, (paroisse de Saint-Edouard de Frampton).—Pour être capitaine, enseigne Thomas Dodgson, du ci-devant 3e bataillon de milice sédentaire de Dorchester; pour être lieutenant, lieutenant, Jeremiah Kelly, gentilhomme; pour être enseigne, Victor Lacroix, gentilhomme.

Division de compagnie n. 9, (Township de de Cranbourne).—Pour être capitaine, enseigne Patrick Cassidy, du ci-devant 7e bataillon de milice sédentaire de Dorchester; pour être lieutenant, Hellarmin Lapierre, gentilhomme.

Division de compagnie n. 10, (Township de Langevin).—Pour être capitaine, Évangéliste Cayonette, Gossy; pour être lieutenant, Louis Vermette, gentilhomme; pour être enseigne, Augustin Lapointe, gentilhomme.

Division de compagnie n. 11, (Township de Ware).—Pour être capitaine, Louis Ferland, Gossy; pour être lieutenant, Laurent Rosehard, gentilhomme; pour être enseigne, Damase Roy, gentilhomme.

Division de compagnie n. 12, (township de Standon).—Pour être capitaine, Louis Charland, Gossy; pour être lieutenant, Robert Hall, gentilhomme; pour être enseigne, Louis Gosselin, gentilhomme.

Division de compagnie n. 13, (partie du township de Buckland, dans le comté de Dorchester).—Pour être capitaine, James Farrell, Gossy; pour être lieutenant, Francis Cassidy, gentilhomme.

Division régimentaire de Kamouraska.—Pour être lieutenant-colonel, lieutenant-colonel Vincent Dubé, du ci-devant 1er bataillon de milice inactive de Kamouraska; pour être majors, major Alexis Gagné, du ci-devant 1er bataillon de milice inactive de Kamouraska, et capitaine Pierre Casse Marquis, du ci-devant 3e bataillon de milice inactive de Kamouraska.

Division régimentaire de Lévis.—Pour être lieutenant-colonel, lieutenant-colonel François Marcel Gossy, du ci-devant 2e bataillon de milice inactive de Lévis; pour être majors, major Thomas Fraser, du ci-devant 1er bataillon de milice inactive de Lévis; major Jean Baptiste Beauvais, du ci-devant 1er bataillon de milice inactive de Lévis. (Village de Lauson).—Pour être capitaine, lieutenant Charles Bourget, du ci-devant 2e bataillon de milice inactive de Lévis; pour être enseigne, Enseigne François Marcel Gossy, jr., du ci-devant 2e bataillon de milice inactive de Lévis; pour être enseigne, François Bourras, gentilhomme.

Division de compagnie n. 2, (Saint-Joseph de Lévis).—Pour être capitaine, Jean Baptiste Gossy, Gossy; pour être lieutenant, Jean Baptiste Bourget, gentilhomme; pour être enseigne, Joseph Poiré, gentilhomme.

Division de compagnie n. 3, (village de Bienville).—Pour être capitaine, Julien Chabot, Gossy; pour être lieutenant, lieutenant Isidore Bégin, du ci-devant 2e bataillon de milice inactive de Lévis; pour être enseigne, enseigne Pierre Doo, du ci-devant 1er bataillon de milice inactive de Lévis.

Division de compagnie n. 4, (paroisse de Saint-Henri de Lezoux).—Pour être capitaine, enseigne Charles Arévidis Collet, du ci-devant 3e bataillon de milice inactive de Lévis; pour être lieutenant, Laurent Vallière, gentilhomme; pour être enseigne, Jean Piquet, gentilhomme.

Division de compagnie n. 5, (paroisse de Saint-Romald d'Échemin).—Pour être capitaine, Pierre Levesque, Gossy; pour être lieutenant, Thomas Wilson, gentilhomme; pour être enseigne, Thomas McCready, gentilhomme.

Division de compagnie n. 6, (paroisse de Notre-Dame de la Victoire).—Pour être capitaine, enseigne Eugène Carrier, du ci-devant 1er bataillon de milice inactive de Lévis; pour être lieutenant, enseigne Louis Thivierge, du ci-devant 1er bataillon de milice inactive de Lévis; pour être enseigne, George Rouveau, gentilhomme.

Division de compagnie n. 7, (paroisse de Saint-Jean Chrystostome).—Pour être capitaine, lieutenant Louis Cantin, du ci-devant 3e bataillon de milice inactive de Lévis; pour être lieutenant, Julien Lambert, gentilhomme; pour être enseigne, Jean Baptiste Lemieux, gentilhomme.

Division de compagnie n. 8, (paroisse de Saint-Nicolas).—Pour être capitaine, capi-

taine Benjamin Gagnon, du ci-devant 4e bataillon de milice inactive de Lévis; pour être lieutenant, lieutenant Benjamin Moffette, du ci-devant 4e bataillon de milice inactive de Lévis; pour être enseigne, enseigne Théodore Piquet, du ci-devant 4e bataillon de milice inactive de Lévis.

(A continuer.) FAITS DIVERS. —Son Excellence le gouverneur général vient d'être saisi d'une pétition demandant le pardon de Robert Notman, de Montréal, qui subit actuellement une détention dans la Pénitencier.

—A une réunion générale des actionnaires de la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, qui a eu lieu hier, au bureau de la compagnie, qui Saint-André, ont été élus directeurs pour l'année courante : l'ho. T. McGreevy, et M. A. Joseph, S. J. Shaw, D. C. Thomson, L. Parent, John Roch, A. H. Murphy, H. J. Chalouet et Julien Chabot.

—A une réunion subéquente des directeurs, l'ho. T. McGreevy a été réélu Président et M. A. Joseph, vice-président.

—A une réunion générale des membres de la société pour faire fermer les magasins de bonne heure, les messieurs suivants ont été élus officiers : président, W. W. Galvin; vice-président, J. O. Giguère; secrétaire, W. H. Barret; assistant-secrétaire, F. Coolican; trésorier, H. Smith; assistant-trésorier, F. X. Bedard.

Comité de régie : MM. N. Garneau, Donipierre, Eliason, E. Roy, Carmen, Lefebvre, William Woodside, Richard, Stewart, Lapointe et Bowen.

—On lit dans le Witness de Montréal d'avant-hier : « Diverses versions de la confession de Whelan ont circulé, mais la véritable sera probablement rendue publique d'une manière authentique avant peu. Il est aussi généralement accrédité que madame McGree lui a adressé une lettre dans laquelle elle lui pardonne d'avoir été l'assassin de son mari, et implore le ciel de lui faire grâce, à lui qu'elle croit avoir été un instrument dans les mains d'hommes plus coupables encore. »

—Un correspondant de la Montreal Gazette lui fait part de l'histoire et des succès d'un « porteur de journaux à Montréal. » C'était dans l'hiver de 1847, la neige couvrait le sol comme à l'heure qu'il est, quand il commença à cheminer dans les rues en criant : « Courrier! Courrier! Le Courrier n'existe plus, mais le gain est devenu homme et vit encore. Il est âgé de 35 ans. Je l'ai vu hier avec les dames de sa famille dans un superbe sleigh, tout garni de richesses, passant à travers la foule de voitures allant en tous sens, pleins d'activité et de vie. »

Il est né en Irlande, dans le comté de Cavan. Lorsqu'il arriva à Montréal, en 1847, il était âgé de 14 ans. Il prit du service comme commis au canal Lachine. Malheureusement, à l'automne, son patron de temps en temps lui payait son salaire. Dépourvu de toute ressource, le pauvre enfant s'en vint à la cité, et après avoir cherché en vain, il se présenta, fatigué et affamé, au bureau du Courrier. On lui donna des journaux à vendre. Bientôt il devint par son petit négoce en état de payer 2 shillings par semaine pour une chambre, acheter des vêtements les meilleurs qu'il put. Bien qu'il n'y fut pas obligé, il balayait l'atelier afin de se rendre utile. Il put au printemps envoyer £1 à ses parents en Irlande. Aors il se fit apprenti-imprimeur, et certains soirs de la semaine il faisait l'école, ayant reçu, considérant son âge, une assez bonne éducation avant de laisser ses parents.

L'atmosphère de l'atelier était nuisible à sa santé, William Glendinning, (car c'est le nom de notre héros), laissa la case le cœur brisé, et entra au service de l'alderman Rodden, à la fondrie située dans la rue Guillaume, Griffintown, pour un terme de 10 ans. Il apporta tant d'application et d'habileté dans l'exécution de ses devoirs, qu'il devint plus tard un des associés. En 1867, il était seul maître de la fondrie qu'il acquit à grand prix. L'établissement a un entrepôt dans la Grande Rue Saint-Jacques et un autre dans la rue Craig. »

On y donne de l'emploi à 120 hommes. OUVERTURE DU CORPS LÉGISLATIF FRANÇAIS.—Le spectacle que présentait le 18 janvier, le Louvre était de plus imposants. Un large valarium de pompes, rayé de bandes d'or et attaché à l'une de ses extrémités au fronton sculpté du pavillon Denon, s'étendait sur le vestibule qui précède les salles basses de ce côté du palais.

« A des heures, une haie touffue de gardes nationaux, d'employés des Tuileries, de gardes de Paris, bordaient l'enceinte du monument. Une foule d'huissiers à chaînes d'argent, placés aux trois entrées du pavillon et répandus sur les marches, recevaient les arrivants et les répartissaient, selon la couleur de leurs cartes d'invitation, à leurs diverses destinations. »

Ceux-ci traversaient alors une longue salle pleine de cent-gardes, aux uniformes éclatants, et montaient dans les salles spacieuses du musée du Louvre.

« Quelles que soient les beautés des tableaux qui s'offraient à leurs regards, il n'y avait pas moyen de faire arrêter leurs yeux sur ces merveilleuses artistiques. Pressés, haletants et anxieux, sentant au bourdonnement et au bruit qui s'échappait d'en haut, que la foule émissait déjà toutes les issues avoisinant la salle des États, ils n'avaient qu'une pensée; c'était d'y pénétrer aussi et de se trouver au nombre des élus. »

« On comprit ce désir, car nul spectacle ne présente un coup-d'œil plus animé, plus riche et plus précieux que celui dont on jouissait à la salle des États. »

Au fond, un trône était dressé pour l'Empereur, sous un dais de pourpre. A droite du trône, était une tribune pour l'Impératrice.

« Sur les gradins du trône, des carlinaux aux longues robes écarlates, des hauts dignitaires aux uniformes variés, des maréchaux, des amiraux, des chambellans, étaient étagés et formaient des groupes d'une richesse inouïe. Les tribunes, pleines de femmes plus jolies les unes que les autres, et vêtues avec cette élégance exquise dont les Parisiennes ont le secret, répandaient leur charme sur cette réunion privilégiée. »

« Il n'était pas facile de se soustraire à l'influence de tant de séduisants visages, et plus d'un de ces puissants du jour, oubliant la gravité et le décorum, prêtait une oreille inattentive aux paroles de son voisin pour lorgner avec sa remarque quelque belle et irrépressible spectatrice aux yeux très-indifférents. »

« On se montrait dans la salle, avant l'ouverture de la séance, le brillant uniforme des officiers de la garde nationale mobile, convoquée à la cérémonie. Un peu avant une heure, l'Impératrice est arrivée. Sa Majesté portait une toilette d'un goût suprême : robe de soie bleue pâle relevée

sur les côtés à la Marie Antoinette, avec longue traîne recouverte de dentelles blanches d'une richesse sans égale. Elle avait un chapeau bien orné d'une aigrette. Sa Majesté a fait son entrée dans la salle, accompagnée de la princesse Marie-Clotilde, Napoléon et de la princesse Mathilde, qui avaient aussi de ravissantes toilettes. Elle a été accueillie par des applaudissements auxquels elle a gracieusement répondu. »

S. M. l'Empereur a paru ensuite, donnant la main au Prince Impérial, vêtu de velours noir avec des bas de soie rouge. Des officiers de sa maison le suivaient. Sur son passage des cris de : Vive l'Empereur! se sont fait entendre et ont redoublé lorsqu'il est placé sur le trône. L'Empereur était en uniforme de général de division.

Le prince Napoléon, dont l'état de santé s'est visiblement amélioré, assistait à la séance. L'Empereur et le Prince s'étant rencontrés dans le vestibule, le Souverain a cordialement serré la main de son cousin.

Mgr. l'archevêque de Paris a été aussi l'objet d'une distinction flatteuse de la part de l'Empereur à son arrivée; le prélat a été complimé assez longuement par Sa Majesté Napoléon III.

L'Empereur avait traversé la grande galerie de musée, ayant à ses côtés MM. Rouher, de Forcade la Roquette, de la Valette, Feury, le prince de la Moskowa, le général Frossard, le duc de Bassano, ses aides de camp, écuyers, officiers d'ordonnance; il était précédé de M. le duc de Cambas, grand maître des cérémonies.

La voix de l'Empereur était nette et vibrante; on l'entendait distinctement, et l'on peut dire sans exagération qu'aucun des assistants n'a perdu une seule de ses paroles. —Petite Presse.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE. Fév. Matin. Soir. Lundi..... 8 h. m. 4-55 Mardi..... 9 5-16 5-41 Mercredi..... 10 6-5 6-27 Jeudi..... 11 6-47 7-6 Vendredi..... 12 7-23 7-19 Samedi..... 13 7-55 8-11 Dimanche..... 14 8-26 8-41 Nouvelle lune, jeudi, le 11, à 9 h. 9 m. du matin.

VENTE AU PALAIS DE JUSTICE.—M. William Darling Campbell, de Québec, notaire; contre Pierre Allard, de Québec, boulanger; un terrain situé au faubourg Saint-Vallier de Québec, de 50 pieds de front sur 60 pieds de profondeur. Le notaire aura droit d'emporter les bâties érigées sur le présent lot durant les quinze jours après la vente de dit lot.

Pour être vendus au Palais de Justice, en la cité de Québec, le 15e jour de février courant, à dix heures du matin. —James Johnston et John Blomere, tous deux de Montréal, marchands et associés; contre John Thomas C. Murphy, de Québec, conducteur des mailles; Deux lots de terre situés en la paroisse Saint-Jean de Québec—avec les bâties dessus construites. Pour être vendus au Palais de Justice, en la cité de Québec, le 25e jour de février courant, à dix heures du matin.

—Arthur Ross, avocat, de Montréal; contre Daniel Martin, cultivateur, de la paroisse de Saint-Sylvestre; Une terre située en la paroisse de Saint-Sylvestre, de 90 arpents en superficie. Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Sylvestre, le 15e jour de février courant, à dix heures du matin.

—Julie Gifford, de Québec, veuve de feu Henry Levesque, en son vivant de Québec, marchand; contre Mary Whelan, de Québec, épouse de William Quinn, du même lieu, Surintendant des Mesureurs de Bois. Un emplacement situé dans la rue Saint-Stanislas, dans la Haute-Ville de Québec, avec une maison en pierre à deux étages dessus érigée. Pour être vendus au Palais de Justice, en la cité de Québec, le 15e jour de février courant, à dix heures du matin.

BULLETIN COMMERCIAL. MARCHÉ DE NEW-YORK, 12 fév. Or 130 1/2. Coton calme et ferme à 30 1/2. Le marché à la fleur est ferme; il en a été reçu 4100 bacs; des ventes de 700 bacs de superfine de l'état et de l'ouest, ont été faites à 5 90 et 40; de la commune et de la choice extra de l'état, de 6 75 à 7 15; idem idem extra, de 7 00 de 6 50 à 7 45; idem idem round hump Ohio de 8 5 à 8 75. 316 mois actifs; reçu 3000 minutes; vendus 15,600 minutes à 1 62 pour le 2 du printemps. Mais, mois actif; reçu 9,800 minutes; vendus 41,000 minutes; de 92 à 94 pour le mois de l'ouest. Orge calme et ferme. Avoine calme et ferme; reçu 4000 minutes; ventes de 8000 minutes à 74 1/2 pour le mois de l'ouest. Poro clos lourd à 32 00 et à 33 00 pour le mass nouveau; et à 32 00 et 32 25 pour le vieux do. Saindoux lourd et en baisse.

MARCHÉ EN GROS. Montréal, 11 fév. 1869. Fleur, par baril de 150 livres—Supérieure extra, nominal; extra, \$5.25 à 5.40; fancy, 5.00 à 5.25; supérieure bid du Canada, 4.75 à 4.90; bonne supérieure du Canada, 4.85 à 4.90; supérieure bid de l'ouest; (Canada) nominal; supérieure no. 2, 4.30 à 4.40; fine, 4.15 à 4.30. Moyennes, 3.75 à 3.80; Pollards, nominal; fleur en sacs du H. C., 2.25 à 2.35; marque de ville, nominal à 2.50 par 100 livres. Orge, par 200 livres—Nominal de \$8 à 8.10. Blé, par minute de 60 livres—Du printemps du H. C. nominal à 1.12 à 1.14; Chicago du printemps nominal; rouge d'hiver du H. C. nominal 1.13 à 1.14. Poro, par 60 livres—Nominal 90 à 92. Mais par 56 livres—Nominal, le mois de l'ouest \$2.60. Orge par 48 livres—Nominal, coté de \$1.20 à 1.25c pour l'ordinaire. Avoine par 32 livres—Nominal 4

QUÉBEC, 19 Février 1869.

Le Herald, répondant à l'un de nos articles sur le diocèse, dit que nous avons copié de la Gazette de Montréal, un rapport des délibérations du conseil-de-ville qui, lui affirme-t-on, est loin de donner fidèlement les paroles du maire. Il nie plus positivement le rôle que l'on accuse MM. Young et Holton d'avoir joué dans le comité, et il ajoute :

« Toutes les paroles qui précèdent (parlant de la version du Journal) sont dénuées de vérité, excepté celles qui représentent le secrétaire comme ayant été le fidèle représentant du comité. Tel était son devoir et il l'a, sans doute, rempli. »

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Young, que nous étions accoutumés à apprécier d'une toute autre manière, n'a pas été aussi petit que l'a fait la rumeur publique, et nous plaignons de tout notre cœur M. Penny d'avoir été, par « devoir », le représentant fidèle d'un « comité » si peu propre à faire les honneurs de l'hospitalité au représentant de la Souveraine pour une ville aussi riche que Montréal, et aussi fière de sa dignité.

M. Penny croit avoir fait son devoir en laissant, au nom du comité, le colonel Turville à la porte de la salle à manger, après lui avoir permis d'entrevoir la richesse et l'abondance des plats ; mais nous sommes sûr que ce dernier n'a pas les mêmes idées que lui sur le devoir et tout le monde qui a du cœur et du sens partagera son opinion.

Si nous croyons le Herald, parlant au nom de MM. Young et Holton, nous avons, nous l'avouons, des doutes sur le doute qu'il fait planer sur la version de la Gazette de Montréal. Les accusations du maire sont assez graves et d'une portée assez considérable pour obliger les coupables à se défendre ou le maire à venir publiquement désavouer les paroles qu'on lui prête, si réellement il ne les a pas prononcées. Or, il n'a rien fait de la sorte, le Herald lui faisant simplement dire qu'elles avaient été dites pour la publicité. Elles restent donc et continueront d'être un accablant prétexte contre la parcimonie, le manque de dignité et de savoir-vivre de certains hommes.

Le Globe publie quelques dépêches de la Nouvelle-Ecosse. Il paraît que les anti-confédérés veulent tout mettre en œuvre pour démolir M. Howe et lui faire perdre son élection dans le comté de Hants.

Il lui ont trouvé un adversaire dans la personne de M. Goudge, un ancien ami de M. Howe. On le dit très-influant et très-populaire.

Le correspondant du Globe se donne beaucoup de peine pour faire croire à la défaite de M. Howe, et finit par laisser voir qu'après tout le succès de M. Goudge est encore bien douteux.

On dit que M. Howe va publier dans quelques jours une adresse à ses électeurs, dans laquelle la conduite du gouvernement local sera vertement critiquée.

Les plus grands coups tomberaient sur les épaules de M. Annand.

Tout promet donc une lutte très-vive dans le comté de Hants.

On dit encore que M. McLellan va être nommé commissaire du chemin de fer intercolonial pour la Nouvelle-Ecosse.

ÉLECTION DE KAMOURASKA.

On a adressé la dépêche suivante de St-Denis :

Premier jour.

Pour la Chambre des Communes.

Pelletier..... 915

Routhier..... 906

Majorité..... 9

Pour la Chambre Loiale.

Roy..... 956

Lettelier..... 915

Majorité..... 41

Une autre dépêche adressée à un ami de M. Pelletier donne une majorité de 47 voix à M. Pelletier et de 36 à M. Lettelier.

On dit aussi que la majorité de M. Lettelier n'est que de 4 voix.

Les derniers moments du condamné.

Outaouais, 11 février 1869.

La villa d'Outaouais a vu le dernier acte du drame sanglant commencé dans la nuit de 7 avril 1868. Partout dans la capitale, comme dans les campagnes les plus reculées du Canada, le peuple était dominé par les mêmes pensées, les mêmes sentiments et une espèce d'anxiété régnait dans toute la société.

Le souvenir de l'homme d'état que le pays regrette encore, le grandeur du crime qui nous en a privé, le désir de voir la loi recevoir son exécution, ont été le courant d'idées de tous.

Les délais successifs apportés à l'exécution, faisaient croire à un grand nombre que la justice n'aurait pas son cours, mais hier matin, la foule qui se pressait dans les rues s'est abîmée de la prison qui fut tout d'un coup regardée vers celui qui pardonne aux grands coupables.

Rien de triste comme le tues, ce matin, pas le moindre rayon de soleil. Un brouillard enveloppait toute la ville comme un voile funèbre et portait à la mélancolie, un vrai jour d'exécution. Pendant que les spectateurs attendaient le moment fatal, des membres de la presse et quelques étrangers furent admis dans la prison. Les journalistes ont le triste privilège d'assister aux derniers moments des condamnés, de compter leurs pulsations, de saisir sur leurs traits les impressions que cause l'appareil de supplice et de contempler les aspects tristes du pendu. C'est, en vérité, une assez triste tâche, mais que voulez-vous le public admette ces privations.

Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière.

Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain.

Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère.

Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière.

Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain.

Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère.

Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière.

Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain.

Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère.

Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière.

Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain.

Whelan, assisté de MM. les abbés O'Connor et Tabarin, répondit d'une voix ferme aux prières des agonisants et aux litanies. On entendait distinctement répondre : Seigneur, ayez pitié de moi.

Quand les derniers préparatifs furent terminés, le barreau, cet être qui inspire tant de respect, parut, et un sentiment d'horreur s'empara de tous.

Whelan ne trahit aucune émotion.

Le condamné fit ses adieux aux officiers de la prison, demanda pardon à tous et, après avoir serré la main à tous, dit au bourreau de faire son office. L'exécuteur des hautes œuvres, masqué, lui attacha les mains et lui passa la corde autour du cou. Le cortège se mit en marche vers l'échafaud. Pendant le court trajet, le ministre de la religion continua à réciter les prières des mourants et Whelan répondait. Enfin, le dénouement est proche, voit le condamné sur la trappe fatale.

Le barreau fait les derniers préparatifs et Whelan jette un regard sur la foule et lui demande pardon. Puis élevant la voix, il s'écrie : « Que Dieu sauve l'Irlande. » M. O'Connor l'interrompt et Whelan ajoute seulement : « Que Dieu ait pitié de mon âme. »

Le bourreau lui plie le bonnet sur la tête, ajuste la corde, un moment d'attente, et la trappe tombe et Whelan fut lancé dans l'éternité.

Un frisson d'horreur parcourut la foule, les femmes s'évanouissent, les hommes se sauvent de toutes parts.

Le spectacle était fini, la justice humaine est satisfaite.

Les médecins prétendent que Whelan a perdu connaissance immédiatement, attendu qu'il est tombé d'une hauteur de 6 pieds.

La vie n'a cessé qu'au bout de 8 minutes. La foule s'est écartée lentement.

Vous voyez que tout s'est passé avec le plus grand calme.

Il n'y a qu'une voix ici pour approuver les ministres qui ont refusé d'accorder un nouveau sursis.

UN SPECTATEUR.

On lit dans le Canada d'Outaouais :

Le Canadian News de Londres, qui est d'ordinaire officiellement renseigné, nous apprend que le Compagnie de la Baie d'Hudson a fait parvenir au gouvernement impérial sa réponse au document dans lequel celui-ci posait en termes de son adhésion au projet de transfert du Territoire du Nord-Ouest à la Puissance du Canada. Cette réponse ne formule pas un refus positif d'adhérer aux termes proposés, de sorte qu'il reste une porte ouverte aux négociations ; mais les délégués canadiens, ayant pris connaissance du contenu du message de la compagnie, ont positivement déclaré qu'ils ne se départiraient point des principes de règlement posés précédemment.

Le même journal nous fait savoir que le Président et les Directeurs de la Compagnie du Grand Occidental (Great Western Railway) ont invité Sir George E. Cartier, et l'hon. M. McDougall, C. B., à un banquet qui a dû être donné en leur honneur, le 28 janvier dernier, au St. James Hotel, Passadilly. Le News ajoute que l'on espère que le ministre des colonies serait présent au dîner.

UNE BELLE INVENTION.

Nous avons eu le plaisir hier de voir fonctionner une machine qui rendra de grands services à une industrie naissante. Depuis longtemps, l'on cherchait un procédé pour débarrasser l'oxyde de fer magnétique des impuretés qu'il renferme à l'état natif.

Après bien des efforts, des essais, plus ou moins fructueux, le problème vient d'être résolu d'une façon on ne peut plus satisfaisante, et l'honneur de la découverte revient à M. l'abbé Audet, et à M. le docteur LaRue.

Comme toutes les belles inventions, cette machine frappe par sa simplicité. Le mécanisme ne présente aucune complication, et le premier venu peut en comprendre le fonctionnement.

Le principe appliqué est clair comme le jour. Tout le monde sait qu'en approchant de la limite d'un fer aimanté, ce dernier l'attire et cette poudre y adhère.

Voilà le point de départ. Approchez l'aimant du sable magnétique, et vous voyez le même phénomène se produire.

Pour atteindre le but que l'on se propose : débarrasser le sable des matières étrangères, il fallait faire agir, non pas avec un seul fer aimanté, mais avec un grand nombre. De suite il se présentait une difficulté énorme.

On devait trouver le moyen d'enlever mécaniquement de ces 800 aimants le sable qui s'y attachait. Cette difficulté n'existe plus.

La machine consiste en deux cylindres autour desquels s'enroule une toile percée dans toute sa largeur, de distance en distance. Au-dessus de la toile qui couvre les cylindres sont disposés cinq rangs d'aimants affectant la forme d'un fer à cheval et dont l'extrémité repose sur des supports dont le fond est en toile. On met les cylindres en mouvement et la toile porte le sable sous les aimants qui l'attirent, et à ce moment un petit appareil éloigne la toile des supports, le fer tombe dans une des ouvertures dont nous avons parlé plus haut.

Les résultats sont surprenants.

Le sable magnétique soumis à ce procédé d'épuration ne renferme plus que très-peu de matière étrangère.

La machine fonctionne avec une grande rapidité. Elle peut fournir 25 tonnes de sable par jour.

Mort de Prince Royal de Belgique.

Les journaux belges nous arrivent encastrés de noir. Il se sont associés tous, sans distinction de parti, au deuil qui vient de s'étendre sur la famille du Roi.

L'Echo du Parlement s'exprime ainsi.

« Un immense malheur vient de frapper la famille royale et la Belgique. S. A. R. le prince Léopold-Ferdinand, comte de Hainaut, duc de Brabant, héritier présomptif du trône, a rendu le dernier soupir, ce matin à une heure et un quart, à l'âge de neuf ans et dix jours, emporté par une maladie cruelle et qui s'attaqua rapidement à l'enfance. »

« Dans un pays comme le nôtre où l'union la plus intime existe entre le trône et la nation, où l'amour du peuple et la vraie sauvegarde de la monarchie, les douleurs de la famille royale sont les douleurs de la nation entière. »

« Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain. »

« Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère. »

« Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière. »

« Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain. »

« Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère. »

« Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière. »

« Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain. »

« Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère. »

« Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière. »

« Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain. »

« Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère. »

« Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière. »

« Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain. »

« Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère. »

« Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière. »

« Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain. »

« Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère. »

« Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière. »

« Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain. »

« Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère. »

« Le Herald, répondant à l'un de nos articles sur le diocèse, dit que nous avons copié de la Gazette de Montréal, un rapport des délibérations du conseil-de-ville qui, lui affirme-t-on, est loin de donner fidèlement les paroles du maire. Il nie plus positivement le rôle que l'on accuse MM. Young et Holton d'avoir joué dans le comité, et il ajoute :

« Toutes les paroles qui précèdent (parlant de la version du Journal) sont dénuées de vérité, excepté celles qui représentent le secrétaire comme ayant été le fidèle représentant du comité. Tel était son devoir et il l'a, sans doute, rempli. »

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Young, que nous étions accoutumés à apprécier d'une toute autre manière, n'a pas été aussi petit que l'a fait la rumeur publique, et nous plaignons de tout notre cœur M. Penny d'avoir été, par « devoir », le représentant fidèle d'un « comité » si peu propre à faire les honneurs de l'hospitalité au représentant de la Souveraine pour une ville aussi riche que Montréal, et aussi fière de sa dignité.

M. Penny croit avoir fait son devoir en laissant, au nom du comité, le colonel Turville à la porte de la salle à manger, après lui avoir permis d'entrevoir la richesse et l'abondance des plats ; mais nous sommes sûr que ce dernier n'a pas les mêmes idées que lui sur le devoir et tout le monde qui a du cœur et du sens partagera son opinion.

Si nous croyons le Herald, parlant au nom de MM. Young et Holton, nous avons, nous l'avouons, des doutes sur le doute qu'il fait planer sur la version de la Gazette de Montréal. Les accusations du maire sont assez graves et d'une portée assez considérable pour obliger les coupables à se défendre ou le maire à venir publiquement désavouer les paroles qu'on lui prête, si réellement il ne les a pas prononcées. Or, il n'a rien fait de la sorte, le Herald lui faisant simplement dire qu'elles avaient été dites pour la publicité. Elles restent donc et continueront d'être un accablant prétexte contre la parcimonie, le manque de dignité et de savoir-vivre de certains hommes.

Le Globe publie quelques dépêches de la Nouvelle-Ecosse. Il paraît que les anti-confédérés veulent tout mettre en œuvre pour démolir M. Howe et lui faire perdre son élection dans le comté de Hants.

Il lui ont trouvé un adversaire dans la personne de M. Goudge, un ancien ami de M. Howe. On le dit très-influant et très-populaire.

Le correspondant du Globe se donne beaucoup de peine pour faire croire à la défaite de M. Howe, et finit par laisser voir qu'après tout le succès de M. Goudge est encore bien douteux.

On dit que M. Howe va publier dans quelques jours une adresse à ses électeurs, dans laquelle la conduite du gouvernement local sera vertement critiquée.

Les plus grands coups tomberaient sur les épaules de M. Annand.

Tout promet donc une lutte très-vive dans le comté de Hants.

On dit encore que M. McLellan va être nommé commissaire du chemin de fer intercolonial pour la Nouvelle-Ecosse.

ÉLECTION DE KAMOURASKA.

On a adressé la dépêche suivante de St-Denis :

Premier jour.

Pour la Chambre des Communes.

Pelletier..... 915

Routhier..... 906

Majorité..... 9

Pour la Chambre Loiale.

Roy..... 956

Lettelier..... 915

Majorité..... 41

Une autre dépêche adressée à un ami de M. Pelletier donne une majorité de 47 voix à M. Pelletier et de 36 à M. Lettelier.

On dit aussi que la majorité de M. Lettelier n'est que de 4 voix.

Les derniers moments du condamné.

Outaouais, 11 février 1869.

La villa d'Outaouais a vu le dernier acte du drame sanglant commencé dans la nuit de 7 avril 1868. Partout dans la capitale, comme dans les campagnes les plus reculées du Canada, le peuple était dominé par les mêmes pensées, les mêmes sentiments et une espèce d'anxiété régnait dans toute la société.

Le souvenir de l'homme d'état que le pays regrette encore, le grandeur du crime qui nous en a privé, le désir de voir la loi recevoir son exécution, ont été le courant d'idées de tous.

Les délais successifs apportés à l'exécution, faisaient croire à un grand nombre que la justice n'aurait pas son cours, mais hier matin, la foule qui se pressait dans les rues s'est abîmée de la prison qui fut tout d'un coup regardée vers celui qui pardonne aux grands coupables.

Rien de triste comme le tues, ce matin, pas le moindre rayon de soleil. Un brouillard enveloppait toute la ville comme un voile funèbre et portait à la mélancolie, un vrai jour d'exécution. Pendant que les spectateurs attendaient le moment fatal, des membres de la presse et quelques étrangers furent admis dans la prison. Les journalistes ont le triste privilège d'assister aux derniers moments des condamnés, de compter leurs pulsations, de saisir sur leurs traits les impressions que cause l'appareil de supplice et de contempler les aspects tristes du pendu. C'est, en vérité, une assez triste tâche, mais que voulez-vous le public admette ces privations.

Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière.

Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain.

Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère.

Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière.

Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain.

Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère.

Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière.

Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain.

Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère.

Un enfant plein de charmes et de grâce naît et est enlevé à l'affection des siens. Une telle calamité suffit pour ébranler les plus insensibles. Mais lorsque sur la tête de cet enfant reposent les plus chères espérances de tout un peuple ; lorsqu'on s'est habitué à voir en lui le futur héritier de la famille royale, les douleurs de la nation entière sont les douleurs de la nation entière.

Il n'est pas un citoyen, pendant les rangs les plus élevés jusqu'à un plus humble degré de l'échelle sociale, qui ne compatisse à la profonde affliction du souverain.

Après plusieurs mois d'incertitude régnait dans les esprits. Aujourd'hui, la Belgique est en deuil et jamais deuil ne fut plus sincère.

« Le Herald, répondant à l'un de nos articles sur le diocèse, dit que nous avons copié de la Gazette de Montréal, un rapport des délibérations du conseil-de-ville qui, lui affirme-t-on, est loin de donner fidèlement les paroles du maire. Il nie plus positivement le rôle que l'on accuse MM. Young et Holton d'avoir joué dans le comité, et il ajoute :

« Toutes les paroles qui précèdent (parlant de la version du Journal) sont dénuées de vérité, excepté celles qui représentent le secrétaire comme ayant été le fidèle représentant du comité. Tel était son devoir et il l'a, sans doute, rempli. »

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Young, que nous étions accoutumés à apprécier d'une toute autre manière, n'a pas été aussi petit que l'a fait la rumeur publique, et nous plaignons de tout notre cœur M. Penny d'avoir été, par « devoir », le représentant fidèle d'un « comité » si peu propre à faire les honneurs de l'hospitalité au représentant de la Souveraine pour une ville aussi riche que Montréal, et aussi fière de sa dignité.

M. Penny croit avoir fait son devoir en laissant, au nom du comité, le colonel Turville à la porte de la salle à manger, après lui avoir permis d'entrevoir la richesse et l'abondance des plats ; mais nous sommes sûr que ce dernier n'a pas les mêmes idées que lui sur le devoir et tout le monde qui a du cœur et du sens partagera son opinion.

Si nous croyons le Herald, parlant au nom de MM. Young et Holton, nous avons, nous l'avouons, des doutes sur le doute qu'il fait planer sur la version de la Gazette de Montréal. Les accusations du maire sont assez graves et d'une portée assez considérable pour obliger les coupables à se défendre ou le maire à venir publiquement désavouer les paroles qu'on lui prête, si réellement il ne les a pas prononcées. Or, il n'a rien fait de la sorte, le Herald lui faisant simplement dire qu'elles avaient été dites pour la publicité. Elles restent donc et continueront d'être un accablant prétexte contre la parcimonie, le manque de dignité et de savoir-vivre de certains hommes.

Le Globe publie quelques dépêches de la Nouvelle-Ecosse. Il paraît que les anti-confédérés veulent tout mettre en œuvre pour démolir M. Howe et lui faire perdre son élection dans le comté de Hants.

Il lui ont trouvé un adversaire dans la personne de M. Goudge, un ancien ami de M. Howe. On le dit très-influant et très-populaire.

Le correspondant du Globe se donne beaucoup de peine pour faire croire à la défaite de M. Howe, et finit par laisser voir qu'après tout le succès de M. Goudge est encore bien douteux.

On dit que M. Howe va publier dans quelques jours une adresse à ses électeurs, dans laquelle la conduite du gouvernement local sera vertement critiquée.

Les plus grands coups tomberaient sur les épaules de M. Annand.

Tout promet donc une lutte très-vive dans le comté de Hants.

On dit encore que M. McLellan va être nommé commissaire du chemin de fer intercolonial pour la Nouvelle-Ecosse.

ÉLECTION DE KAMOURASKA.

On a adressé la dépêche suivante de St-Denis :

Premier jour.

Pour la Chambre des Communes.

Pelletier..... 915

A vendre ou à louer.

A VENDRE.

CETTE MAISON en pierre à deux étages... 29 déc. 1868.

A VENDRE.

UNE TERRE de 43 arpents en superficie... 24 nov. 1868.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UNE superbe propriété de 100 acres de terrain... 15 fév. 1869.

A louer.

UN LOGEMENT et un BOULANGERIE... Québec, 12 mars 1869.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE MANUFACTURE en briques, sur un terrain... Québec, 12 mars 1869.

A louer.

UNE TERRE de 60 acres, UNE TERRE... Québec, 12 mars 1869.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

Peaux de vison.

Le signifié TREMBLAY et Cie. est directeur... 29 août 1868.

CHANTS LITURGIQUES

GRADUEL, DU VESTIBAL ET DU PROCESSIONAL... 11 mai 1868.

REPERTOIRE GÉNÉRAL

CLERGÉ CANADIEN, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE... 22 août 1868.

Éloge de Messire T. S. Lesieur Desaulniers.

Prononcé à la distribution des prix du Séminaire... 3 oct. 1868.

Avis aux Maisons d'Éducatrices.

L'ABBÉ C. TANGUAY... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

A VENDRE.

UNE magnifique ORGUE de Stein, transporteur... 11 sept. 1868.

MUSIQUE! MUSIQUE!

Environ 10,000 morceaux de Musique... 9 déc. 1868.

GRANDE DISTRIBUTION DE CADEAUX

Compagnie Métropolitaine... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

Compagnie Métropolitaine

CADEAUX AU MONTANT DE \$25,000... 9 déc. 1868.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Rn'y a plus de VERMIFUGES! On ne se sert plus d'HUILE EMPOISONNÉE... 9 déc. 1868.

LES PASTILLES A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Sont les seules que tous pédiatres recommandent... 9 déc. 1868.

DEVINS et BOLTON.

Chimistes, Près le Palais de Justice, Montréal, P. Q. 9 déc. 1868.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre... 27 juillet 1867.

DEPARTEMENT

MARINE ET PÊCHERIES. BRANCHE DES PÊCHERIES... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET C^o, QUÉBEC... 7 janv. 1869.

MUSIQUE.

NOUS informons respectueusement le public que nous avons ouvert un NOUVEAU MAGASIN DE MUSIQUE... 1 juin 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, déc. 1868.